



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-017

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-11-001 - COMPLEMENT D'INFORMATION DE L'ARS

HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUVELLEMENTS TACITES

D'AUTORISATION Période du 01 janvier au 31 décembre 2020 (3 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-11-001

COMPLEMENT D'INFORMATION DE L'ARS
HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUVELLEMENTS
TACITES D'AUTORISATION

Période du 01 janvier au 31 décembre 2020

COMPLEMENT D'INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUELEMENTS TACITES D'AUTORISATION

Période du 01 janvier au 31 décembre 2020

Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement.

Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées **pour une durée 7 ans, prorogée de 6 mois suite à la publication de l'arrêté du 10 juillet 2020, à compter de leur date d'échéance respective :**

- **Centre hospitalier Georges Decroze à Pont Ste Maxence** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés et spécialisés dans la prise en charge des affections de la personne âgée dépendante, ou à risque de dépendance en hospitalisation complète.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 30 septembre 2020.
- **Centre hospitalier Simone Veil à Beauvais** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés et spécialisés dans la prise en charge des affections de la personne âgée dépendante, ou à risque de dépendance en hospitalisation complète.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 30 septembre 2020.
- **CRF St Lazare à Beauvais** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés en hospitalisation complète et spécialisés dans la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel ainsi que des affections du système nerveux en hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 30 septembre 2020.
- **Centre hospitalier intercommunal Compiègne Noyon** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer les activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie, pour les actes portant sur les cardiopathies de l'adulte sur le site de Compiègne.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 27 décembre 2020.

- **Le Château du Tillet à Cires-les-Mello** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés et spécialisés dans la prise en charge des conséquence fonctionnelles des affections de la personne âgée dépendante, ou à risque de dépendance en hospitalisation complète.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 30 septembre 2020.

- **Centre hospitalier de Soissons** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de SSR non spécialisés et spécialisés dans la prise en charge des conséquence fonctionnelles des affections de la personne âgée dépendante, ou à risque de dépendance en hospitalisation complète.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 21 septembre 2020.

- **Hôpital de Villiers Saint-Denis** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer sur le site de Villiers-Saint-Denis, l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes, selon les modalités de prise en charge suivantes :
 - non spécialisée en hospitalisation complète ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections du système nerveux en hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections cardio-vasculaires en hospitalisation complète ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections respiratoires en hospitalisation complète ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien en hospitalisation complète ;
 - spécialisée dans les conséquences fonctionnelles des affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète ;**pour 7 ans et 6 mois à compter du 21 septembre 2020.**

- **Hôpital de Villiers Saint-Denis** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer sur le site de Villiers-Saint-Denis, l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes, spécialisés dans la prise en charge des conséquences fonctionnelles des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien en hospitalisation à temps partiel.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 14 septembre 2020.

- **Centre hospitalier de la Fère** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer sur son site, l'activité de soins de médecine sous la forme d'hospitalisation complète.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 25 juin 2019.

- **GIE CIMEDIC** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter, sur le site du centre hospitalier de Chauny, un scanographe à utilisation médicale.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 26 août 2019.

- **Centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine sous la forme d'hospitalisation à domicile sur les cantons d'Ailly-sur-Noye, Breteuil, Froissy, Lassigny, Maignelay-Montigny, Montdidier, Moreuil, Ressons-sur-Matz, Rosières-en-Santerre, Roye et Saint Just-en-Chaussée, dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) HADOS compos du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et de la S.A. Clinique Victor Pauchet de Butler.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 05 novembre 2019.

- **S.A. Clinique Victor Pauchet de Butler** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine sous la forme d'hospitalisation à domicile sur les cantons d'Ailly-sur-Noye, Breteuil, Froissy, Lassigny, Maignelay-Montigny, Montdidier, Moreuil, Ressons-sur-Matz, Rosières-en-Santerre, Roye et Saint Just-en-Chaussée, dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) HADOS compos du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et de la S.A. Clinique Victor Pauchet de Butler.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 05 novembre 2019.
- **Centre hospitalier de Saint-Quentin** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer sur son site, l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique selon la modalité d'hémodialyse en centre.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 26 janvier 2020.
- **GIE Imagerie du Vermandois** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter, sur le site de l'hôpital privé Saint-Claude, un appareil d'IRM à utilisation clinique.
pour 7 ans et 6 mois à compter du 29 juin 2020.